

## Autonomie technique

### **Contexte**

Lors de cette troisième unité professionnelle, l'apprenti(e) se voit confier par l'entreprise les missions d'un assistant-ingénieur.

### **Modalités de contrôle des connaissances**

Une synthèse de la deuxième année en entreprise doit être rédigée par l'apprenti et attachée obligatoirement dans son carnet de liaison électronique. Elle devra comporter des informations sur :

- Le Développement durable et responsabilités sociétales : politique générale de l'entreprise, accompagnement des personnels, aspects sociaux, dispositifs spécifiques (transports...)...
- La Qualité : gestion de la démarche qualité, des retours d'expériences, personnels dédiés, analyses et actions correctives, organisation et gestion des audits...
- Le contenu détaillé de son année en entreprise : semainier des missions confiées et des tâches accomplies, calendrier de réalisation, commentaires sur le déroulement de l'année.

La progression de l'apprenti est évaluée par son maître d'apprentissage, sur une fiche d'évaluation insérée dans le carnet de liaison électronique de l'apprenti. Le tuteur académique note le travail de l'apprenti en analysant le rapport annuel de synthèse des activités